

APPEL À PROJET ATELIERS ARTISTIQUES 23-24

# centre médical rocheplane

 fondation audavie

---

*Prendre soin autrement*

# À propos de nous



**La fondation AUDAVIDE** reconnue d'utilité publique gère notamment le centre médical Rocheplane, établissement de Santé Privé à but non lucratif.

Rocheplane accueille les personnes hospitalisées à leur sortie de l'hôpital ou de la clinique afin de poursuivre leurs soins, prendre en charge leur rééducation ainsi que leur réadaptation et contribuer ainsi à leur réinsertion dans leur milieu socio-professionnel.

# Le dispositif Culture&Santé

Avec près de 300 lits d'hospitalisation complète et places d'hôpital de jour, il est l'établissement de référence du bassin grenoblois pour la prise en charge de nombreuses pathologies telles que orthopédie, traumatologie, médecine polyvalente à orientation cancérologique, polyopathie de la personne âgée.

350 professionnels contribuent quotidiennement aux soins : médecins, infirmiers et aides-soignants, rééducateurs : kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues... Rocheplane allie performance des soins et de la rééducation, confort hôtelier mais également culture.

En effet, engagé depuis 2002 dans le programme régional « Culture et santé » en partenariat avec les structures culturelles de Grenoble, il propose depuis 20 ans aux personnes hospitalisées des ateliers artistiques hebdomadaires, des spectacles, expositions et conférences ouvertes à la fois aux personnes hospitalisées, au personnel et au public grenoblois.

L'ensemble de ces actions est financé grâce à l'aide de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du programme régional Culture et Santé, animé par Interstices. La Fondation bénéficie également du soutien du Département de l'Isère, des entreprises partenaires et des donateurs d'Audavie.

# Définition du projet

Dans le cadre des actions culturelles de l'établissement, des ateliers artistiques hebdomadaires animés par des artistes professionnels seront proposés aux patients sur la saison 23/24. Les ateliers hebdomadaires se dérouleront en chambre et/ou en atelier collectif à partir du 25 septembre 2023 dans un des domaines artistiques suivants : danse, théâtre, écriture, peinture, arts plastiques, vidéo, photo, musique, chant et chorale, slam, pluridisciplinaires etc....Une restitution des ateliers dont la forme restera à définir sera programmée en lien avec la référente culturelle à l'issue de la saison.

## OBJECTIFS

- Renouveler l'atelier artistique hebdomadaire destiné aux patients **du département MPR, rééducation des pathologies traumatologiques.**
- Favoriser la rencontre, l'échange et la découverte d'un domaine artistique aux patients afin de confronter les imaginaires.

## DONNER LA PRIORITÉ À L'ÊTRE

- La volonté de la Fondation a toujours été de « prendre soin autrement » en donnant la priorité à l'être. Elle souhaite offrir aux patients en phase de reconstruction "grâce au programme de soins et de rééducation", un espace insolite où leurs talents cachés peuvent se "révéler" et être mis en valeur grâce à leur rencontre avec des artistes professionnels. **Le temps de l'hospitalisation souvent associé à la douleur et à l'anxiété peut ainsi devenir celui de la créativité, de la poésie, de la rencontre et du bonheur partagé grâce à la co-construction avec des artistes d'un projet artistique.**

# Périmètre du projet

**Ce projet concerne les patients accueillis dans le département MPR, rééducation des pathologies traumatologiques. La durée moyenne d'hospitalisation est de 5 semaines. L'approche humaine et respectueuse est nécessaire au bon déroulement de ces ateliers, une adaptabilité des équipes sera donc attendue.**

En règle générale, les ateliers sont envisagés sur une durée de trois ans sous réserve de validation de la commission culturelle et de la direction de l'établissement. Un bilan sera proposé à l'issue de la saison afin d'échanger sur la saison passée et de convenir du renouvellement éventuel de la convention.

## Éléments de cadrage



- La candidature est réservée à des artistes professionnels.
- Nous serons attentifs à l'identification des projets de l'équipe artistique par la DRAC AUVERGNE RHONE ALPES et/ou le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.
- Il est souhaitable que les artistes habitent en Isère.
- Le candidat doit être une association et les artistes doivent être salariés par l'association signataire du contrat et porteuse du projet.

## Descriptif fonctionnel



- L'atelier est hebdomadaire (2h) sur un jour fixe de septembre à juin, il nécessite deux artistes.
- Maximum de 41 interventions sur ces 10 mois dont une restitution avec une possibilité d'étendre le calendrier en juillet dans la limite de 41 interventions.
- Sont prévues, 2 heures d'intervention dans les chambres ou 1 heure d'intervention dans les chambres et 1 heure en atelier collectif.
- L'association doit pouvoir proposer plusieurs artistes intervenants pour qu'il y ait possibilité d'un roulement afin d'assurer la permanence de l'atelier.

# Disposition administratives

## Responsabilité et assurance

Le candidat doit souscrire et maintenir en état de validité pendant la durée de sa prestation, à ses frais, toutes les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de Rocheplane et des tiers, victimes de dommages causés par l'exécution des prestations.

A tout moment durant l'exécution du projet, le candidat doit être en mesure de produire une attestation établissant l'étendue de la garantie souscrite, sur demande de Rocheplane et dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la demande.

## Budget

Les ateliers de création seront rémunérées au tarif de 72 euros TTC/heure par artiste dans la limite de deux artistes par séance. Ce tarif horaire rémunère également le temps de préparation ainsi que les réunions de concertation avec la commission culturelle de Rocheplane et les réunions avec les cadres de santé.

Les frais de déplacement et de transport ne seront pas pris en charge.

## Conditions de paiement

Le candidat adressera à la référente culturelle, une facture mensuelle correspondant aux ateliers de création effectivement animés par les artistes le mois précédent.

Le paiement sera effectué par virement à 30 jours à compter de la date de la facture

# Modalités de retour des offres

## Contacts

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :  
Nadia Polle / Responsable Culturelle au 04 57 42 44 00 ou [nadia.polle@audavie.org](mailto:nadia.polle@audavie.org)

## Présentation du projet de candidature

Le candidat devra rendre une proposition détaillée du projet artistique qu'il souhaite mettre en place.  
Le candidat devra joindre à son offre :

- *Une présentation de l'association, porteuse du projet*
- *Les CV des artistes intervenants*

## Date de retour des candidatures

Date de retour des candidatures le dimanche 20/08/23 par mail [nadia.polle@audavie.org](mailto:nadia.polle@audavie.org).  
Il appartient au candidat de s'assurer de la bonne réception de l'offre auprès de Rocheplane.

## Modalités d'attribution

Les projets seront soumis à la commission culturelle, cette dernière pourra être amenée à auditer les candidats avant de prendre sa décision. La décision définitive du candidat retenu devra être prise par la commission culturelle au plus tard le 8 septembre 2023.

L'attribution de l'atelier au candidat retenu fera l'objet d'une convention entre la Fondation et le candidat.

***Merci !***

***N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.***